

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone «le CO» est un gaz extrêmement dangereux qui provient de la combustion du bois, du gaz, du mazout, du pétrole, ...

Conduit de cheminée
obstrué ou non entretenu

Mauvaise installation
d'un chauffe-eau

Aérations bouchées

Gaz d'échappement

Appareil vétuste

IL EST INODORE ET INCOLORE !

IL PROVOQUE LA PERTE DE CONNAISSANCE ET L'ASPHYXIE !

LA MORT PEUT SURVENIR EN QUELQUES MINUTES !

Service Logement : 02/600 57 30 - Eco&Co : 02/533 95 90



St Gilles Gillis



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles

QUELLES SONT LES SITUATIONS À RISQUE ?

Les risques d'intoxication au CO proviennent :

- D'une mauvaise combustion par l'appareil
- D'un mauvais raccordement de l'appareil vers la cheminée
- D'une cheminée bouchée ou mal entretenue
- D'un manque d'aération du local

COMMENT REPÉRER LE DANGER ?

1. Vérifiez la flamme de votre appareil :

Jaune orange = manque d'oxygène et donc risque de production de CO.

Bleue = pas de danger, la combustion est bonne.

2. Vérifiez le raccordement de vos appareils :

La moitié des accidents surviennent dans les salles de bains, les appareils de production d'eau chaude étant le plus souvent en cause.

Type de chauffe eau au gaz	Usage	Raccordement cheminée
5 l	Evier	• Facultatif si usage exclusivement évier. • Obligatoire si également douche
10 l	Evier et douche	Obligatoire
13 l	Evier, douche et baignoire	Obligatoire



Les poêles à pétrole et à bonbonne de gaz ne sont pas prévus pour être raccordés à une cheminée. Ils sont donc très dangereux et nécessitent une aération régulière.

3. Vérifiez si vous ne souffrez pas d'éventuels troubles physiques :

Si vous souffrez de maux de tête, de vertiges et d'une envie de vomir, il s'agit peut-être d'une intoxication au CO.

Appelez le 112 ou consultez rapidement un médecin et faites vérifier vos appareils par un professionnel.

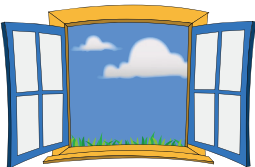
4. Vérifiez si votre chaudière se met en veille :

Dans ce cas, c'est un signe de dysfonctionnement. Faites vérifier votre appareil par un professionnel.

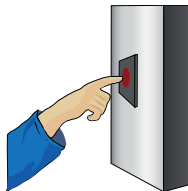
LES GESTES QUI PEUVENT SAUVER LA VIE !

Si vous trouvez une personne intoxiquée par le CO ou si vous avez les symptômes d'une intoxication au CO :

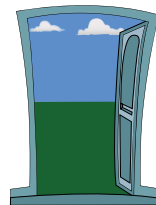
Ouvrez la fenêtre



Eteignez l'appareil



Sortez de la pièce



Téléphonez au

112

Numéro d'appel d'urgence européen

100

pompiers et ambulances

DERNIERS CONSEILS !

▼
Aérer régulièrement le logement, surtout les pièces dans lesquelles se trouvent la chaudière ou l'appareil de chauffage (si de la buée est présente sur les fenêtres et les murs, c'est que le local manque certainement d'aération).

Faites faire l'entretien annuel de vos appareils par un chauffagiste agréé.
(liste consultable chez Eco&Co ou sur <http://www.environnement.brussels>)

Pour les appareils fonctionnant au bois, au charbon, au mazout ou au pétrole, faites ramoner la cheminée par un technicien une fois par an.

Pour les appareils fonctionnant au gaz naturel, faites vérifier le conduit de cheminée tous les 2 ans.

Par précaution, des détecteurs de CO peuvent être empruntés gratuitement chez Eco&Co ou, sous certaines conditions, installés définitivement chez vous.

CONTACTS

CAFA SERVICE LOGEMENT

(pour des conseils sur vos droits et devoirs, des informations sur les normes, ...)

Rue du Fort, 25
1060 Saint-Gilles
02/600.57.30

CAFA ECO&CO

(pour la réalisation d'un audit énergétique, l'intervention d'Eco-ouvriers ou l'emprunt de matériel)

Rue du Fort, 33
1060 Saint-Gilles
02/533.95.90